

Madame,

Au cours de la grossesse, **3 échographies de dépistage anténatal** vous seront proposées en cas d'évolution normale : au premier, au deuxième et au troisième trimestre de la grossesse (11-13, 22-24, 32-34 semaines d'aménorrhée).

L'échographie permet d'obtenir certaines informations qu'aucun autre examen ne peut fournir : par exemple l'âge exact de la grossesse, le nombre de fœtus, la mesure de la clarté nucale (impérativement entre 11 et 13 semaines d'absence de règles pour être interprétable ; participant au dépistage de la trisomie 21), la morphologie de l'enfant, sa croissance, la localisation du placenta.

Ces examens sont recommandés mais ne sont pas obligatoires et *il vous est possible de signaler au médecin que vous ne souhaitez pas que soit effectuée une recherche de malformation fœtale.*

## EN PRATIQUE, COMMENT SE PASSE UNE ÉCHOGRAPHIE ?

En pratique, l'examen est réalisé par le radiologue. Il est totalement indolore et ne présente pas de risque connu pour la mère ou pour l'enfant. Une sonde est posée sur l'abdomen après application d'un gel pour faciliter l'émission et la réception des ultrasons. *(La qualité des images est variable d'une patiente à l'autre. Compte tenu des propriétés des ondes ultrasonores, l'épaisseur de la paroi abdominale peut constituer une gêne en raison du tissu adipeux sous-cutané).*

L'utilisation d'une sonde introduite dans le vagin peut s'avérer nécessaire et apporter des renseignements complémentaires très utiles.

Il n'est pas nécessaire de venir à jeun. Lors de l'échographie du 1er trimestre et dans certains cas pour les suivantes, il peut être demandé d'avoir la vessie pleine au moment de l'examen. **Évitez d'appliquer** une crème anti-vergeture dans les jours qui précèdent l'examen.

**Les rendez-vous** pour ces trois examens doivent être **pris au moins 3 semaines** avant la période prévue.

**A chaque rendez-vous**, ramenez votre carnet de maternité, vos anciennes échographies et résultats biologiques ainsi que votre carte vitale, carte de mutuelle et ordonnance.

Pour faciliter la réalisation de l'examen, nous vous demandons **de ne pas être accompagnée d'enfants en bas âge** sans la présence d'un autre parent. En effet, le radiologue a besoin de calme et de concentration pour réaliser l'examen et sera susceptible de demander aux enfants de rester en dehors de la salle pendant tout ou partie de l'échographie. **Un seul accompagnant adulte** sera susceptible de vous accompagner dans la salle d'examen.